

Énergie, centrale du Ricanto Engie, on (re)met les gaz

Le Conseil de l'Énergie, de l'Air et du Climat réuni hier au palais des congrès d'Ajaccio a insufflé de l'oxygène en répondant à certaines préoccupations sur des dossiers demandant des réponses urgentes. Mais des questions restent, malgré tout, toujours en suspens

Le Ceac, acronyme pour Conseil de l'Énergie, de l'Air et du Climat est un organe de concertation et d'études dont la mission consiste à éclairer, à leur demande, les organes constitués de la Collectivité de Corse que sont le Conseil exécutif, l'Assemblée et le Conseil Economique, Social, Culturel et Environnemental (Cesec).

À l'ordre du jour de la réunion, hier, à Ajaccio, divers sujets, dont la présentation du projet de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) révisée, un focus sur la rénovation énergétique des bâtiments dans le cadre du plan de relance national et la signature d'une convention entre l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse (AUE) et EDF.

Ces trois axes constituant la partie immergée des échanges - parfois après avoir le président de l'Exécutif Gilles Simeoni et le préfet Lelarge - au cours desquels d'autres dossiers tout aussi sensibles ont réussi à sortir la tête de l'eau, réponses ou début de réponses à la clé. Revue de détails.

I POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

« L'aspect très positif, c'est que nous avons été les grands équilibres de la PPE actuellement en révision afin de conforter l'ambition d'autonomie énergétique à 2050 et de prévoir les moyens, notamment financiers, permettant de l'atteindre », a assuré Gilles Simeoni.

Le président de l'Exécutif rappelle qu'à la suite de « l'accord passé avec François de Rugy et Edouard Philippe, en juillet 2019, un certain nombre de perspectives avait été tracé. Dont une

très importante qui se concrétise aujourd'hui par la signature de la convention sur la maîtrise de l'énergie. Pour cela, l'AUE a travaillé d'arrache-pied avec la commission de régulation de l'énergie en partenariat avec EDF ».

Pour atteindre l'autonomie énergétique de la Corse à horizon 2050 - avec une production d'énergie 100 % renouvelable - il est prévu d'activer deux grands leviers. D'une part, la massification des EnR (énergies renouvelables) et des actions de maîtrise de la demande en énergie.

I CONVENTION AVEC EDF

Concrètement, la gestion de six axes forts et structurants est transférée directement à l'Agence de l'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse. Ces actions concernent la rénovation globale performante des logements collectifs, notamment sociaux, et celle des logements individuels (programme Ore-ll) mais aussi la rénovation de l'éclairage public ainsi que diverses filières, bois énergie, solaire thermique « individuel » et solaire thermique « collectif ».

« Il s'agit d'accompagner les maîtres d'ouvrage, les collectivités, entreprises, et particuliers, de la prise de décision jusqu'à la réalisation des opérations telles que le montage administratif, le suivi de chantier, le contrôle et la réception des opérations. Par cette convention, on nous donne, pour une fois, les moyens opérationnels d'agir », explique Alexis Milano, le directeur de l'AUE. C'est l'Agence, pour le compte de la Collectivité, qui va gérer. Nous aurons plus de 75 M€ sur quatre ans pour financer les logements sociaux et les maîtres d'ouvrage individuels



Conseil de l'Énergie, de l'Air et du Climat s'est réuni hier à Ajaccio.

PAULE SANTONI

avec une cible particulière sur les publics modestes ».

On notera également que dans le cadre du plan de relance national, une enveloppe de 11 M€ sera allouée à la Corse pour la rénovation énergétique des bâtiments.

I CENTRALE DU RICANTO, 1 - UNE CONFIRMATION

EDF a confirmé qu'elle était toujours dans l'idée d'acheminer le gaz naturel en Corse. « Aujourd'hui, c'est le gaz naturel qui est inscrit dans la PPE, a indiqué Patrick Bressot, le directeur régional d'EDF, et la position d'EDF sur ce sujet n'a pas varié. Les centrales du Ricanto et de l'Acciana fonctionneront de fait au gaz naturel puisque telle est la volonté de la Collectivité de Corse et de l'État ».

Cependant, « le combustible prévu pour démarrer les moteurs et pour assurer le rôle d'appoinçage en cas de rupture d'approvisionnement du gaz naturel sera, en l'état

actuel des choses, le fioul léger. En outre, nous, EDF, mais nous ne sommes pas les seuls à dire cela, serions favorables à l'utilisation d'un biocombustible à la place du fioul léger. Dernièrement, l'orientation du ministère de la Transition écologique a permis d'opter pour la biomasse en Guyane, pour la centrale thermique du Larivot, ouvrant de fait la voie au développement de ce combustible en remplacement du fioul pour les projets en cours et à venir ».

Il n'en reste pas moins qu'il faudrait que cette solution de substitution du fioul léger par le biocombustible soit inscrite dans la PPE pour devenir opérationnelle. Dans le cas contraire, les moteurs bi-combustibles démarreraient au fioul léger et le combustible de secours demeurerait donc le fioul léger.

I 2- SERVICE APRÈS 2023

La date de fin 2023 ne sera pas tenue, EDF a été très clair.

« L'abandon du projet Cycle Combiné Gaz et le nouveau schéma énergétique qui s'est dessiné à l'été 2019, sur la base d'ambitions nouvelles pour le développement des EnR à la demande de la Collectivité de Corse et de l'État ont, de facto, implicitement rendu, les délais extrêmement tendus puisqu'il a fallu reprendre quasiment à zéro l'étude de la nouvelle centrale thermique ». Sans oublier l'année 2020 profondément marquée par les crises du Covid.

I 3 - CALENDRIER 2021

L'année 2021 témoignera d'avancées notables, a annoncé Patrick Bressot. Au cours du premier trimestre, finalisation de la préparation de l'avis de marché adressé à l'UE avant fin décembre 2020 ou début janvier 2021.

Lancement des appels d'offres principaux de la centrale du Ricanto au deuxième trimestre 2021. Démarrage de la concertation publique au premier trimestre 2021. Et au cours du deuxième semestre 2021, dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation de la nouvelle centrale.

I 4 - INQUIÉTUDES

Le président de l'exécutif, Gilles Simeoni, a des craintes. « Des bruits courent, mais ce ne sont que des bruits puisque l'appel d'offres est en cours et que les offres sont écrites, disant que certaines d'entre elles viseraient à approvisionner, pour partie en common, le tronçon entre Propriano et Ajaccio. C'est une solution qui inquiète beaucoup parce qu'on a l'impression qu'elle n'est pas viable, si tant est qu'on ait la confirmation que cette offre a été faite. Les syndicats ont exprimé leurs réserves là-dessus.

La représentante de la direction générale de l'Énergie, qui était présente, a fait observer qu'elle ne pouvait se prononcer sur un appel d'offres en cours et que, quoi qu'il en soit, les résultats seraient connus en janvier et février, que les solutions techniques examinées seraient conformes au cahier des charges, et qu'elle avait bon espoir qu'une solution satisfaisante soit fournie. Dont acte. Nous attendrons janvier-février ».

I GAZ DE VILLE

Environ 25 000 foyers sont approvisionnés en gaz de ville en Corse entre Bastia et Ajaccio. Les concessions avec Engie ont expiré depuis 1993 et n'ont pas, à l'époque, été renouvelées.

Aujourd'hui, il s'agit de les renouveler à Ajaccio (où l'appel d'offres a expiré le 23 novembre dernier, Engie étant seule candidate, ndr) et Bastia.

« On sait que l'exploitation de ces concessions sera structurellement déficitaire, environ 10 M€ en tout par an. De plus, les habitants alimentés en gaz de ville - pour la plupart ayant des revenus modestes - payent déjà un surcoût de 125 % par rapport au prix moyen du gaz de ville sur le continent. Le constat de cette situation avait conduit François de Rugy à écrire en 2019 au nom de l'État pour s'engager à mettre en place un dispositif pérenne de compensation du prix », rappelle Gilles Simeoni.

« Aujourd'hui, le projet de Corse a semblé en partie réussir sur cet engagement, c'est la raison pour laquelle je l'ai interrompue et lui ai demandé que la parole donnée par l'État soit respectée. Je voudrais à ce que ce soit le cas dans les semaines à venir ».

ANNE-C. CHABANON